

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

Unité monétaire : Ariary

ACTIF	ARRETE AU 31/12/2024	ARRETE AU 31/12/2023	VARIATION	%
OPERATIONS DE TRESORERIE	22 035 109 032,06	14 888 187 873,65	7 146 921 158,41	48%
PRETS ET AVANCES A LA CLIENTELE	177 990 977 427,43	154 544 822 044,46	23 446 155 382,97	15%
Provisions sur clients litigieux	-9 953 533 024,91	-8 794 297 984,08	-1 159 235 040,83	13%
IMMOBILISATIONS	7 117 474 889,26	6 316 842 400,54	800 632 488,72	13%
AUTRES ACTIFS	7 155 927 383,77	6 397 268 225,49	758 659 158,28	12%
TOTAL ACTIF	204 345 955 707,61	173 352 822 560,06	30 993 133 147,55	18%
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	ARRETE AU 31/12/2024	ARRETE AU 31/12/2023	VARIATION	%
PASSIFS	146 458 531 366,61	120 759 312 636,37	25 699 218 730,24	21%
Dettes – établissements de crédit	43 282 476 550,80	39 727 584 165,83	3 554 892 384,97	9%
Dépôts de la clientèle	45 615 297 125,84	43 078 005 846,81	2 537 291 279,03	6%
Emprunts et titres subordonnés	37 923 895 092,64	22 247 865 505,58	15 676 029 587,06	70%
Subventions d'équipement	132 321 805,98	538 308 893,52	-405 987 087,54	-75%
Subventions d'investissement	233 089 345,73	0,00	233 089 345,73	100%
Provisions pour charges			0,00	
Autres passifs	19 271 451 445,62	15 167 548 224,63	4 103 903 220,99	27%
CAPITAUX PROPRES	57 887 424 341,00	52 593 509 923,69	5 293 914 417,31	10%
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	204 345 955 707,61	173 352 822 560,06	30 993 133 147,55	18%

COMPTE DE RESULTAT (PAR NATURE) DE LA PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Unité monétaire : Ariary

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	VARIATION	%
Produits d'intérêts	50 903 928 733,08	47 150 576 658,16	3 753 352 074,92	8%
Charges d'intérêts	7 151 466 778,79	5 522 531 675,76	1 628 935 103,03	29%
REVENUS NET D'INTERETS	43 752 461 954,29	41 628 044 982,40	2 124 416 971,89	5%
Produits d'honoraires et commissions	4 563 775 507,00	2 502 930 825,61	2 060 844 681,39	82%
Charges d'honoraires et commissions	991 266 532,45	1 020 436 663,02	-29 170 130,57	-3%
REVENUS NET D'HONORAIRES ET DE COMMISSIONS	3 572 508 974,55	1 482 494 162,59	2 090 014 811,96	141%
Revenus nets des opérations en monnaie étrangère	-125 756 592,42	-56 201 119,85	-69 555 472,57	124%
Charges nettes sur CDL	-3 870 285 559,03	-3 653 300 840,42	-216 984 718,61	6%
Revenus nets sur autres opérations	-3 158 302 305,24	-2 315 052 028,24	-843 250 277,00	36%
RESULTAT OPERATIONNEL	40 170 626 472,15	37 085 985 156,48	3 084 641 315,67	8%
Charges administratives générales	28 037 611 833,50	26 284 840 194,97	1 752 771 638,53	7%
Autres charges d'exploitation	1 502 067 168,22	1 412 152 412,74	89 914 755,48	6%
Autres produits d'exploitation	38 667 016,00	0,00	38 667 016,00	100%
RESULTAT AVANT IMPÔTS	10 669 614 486,43	9 388 992 548,77	1 280 621 937,66	14%
Impôts sur les bénéfices	2 554 607 227,12	2 336 260 443,35	218 346 783,77	9%
Impôts différés				
RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	8 115 007 259,31	7 052 732 105,42	1 062 275 153,89	15%
Charges extraordinaires				
Produits extraordinaires				
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	8 115 007 259,31	7 052 732 105,42	1 062 275 153,89	15%

Unité monétaire : Ariary

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (METHODE DIRECTE) AU 31 DECEMBRE 2024

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2024forv/s
mazarsforv/s
mazarsforv/s
mazars

Aux actionnaires
de ACEP MADAGASCAR S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE ACEP MADAGASCAR S.A

Exercice clos le 31 décembre 2024

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- l'audit des états financiers annuels de ACEP MADAGASCAR S.A.
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I - Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de ACEP MADAGASCAR S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le hors bilan, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie, les notes aux états financiers, le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations complémentaires relatives aux états financiers, pour l'exercice clos à cette date.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice au 31 décembre 2024 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables en vigueur à Madagascar.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) adoptées par l'Ordre des Experts Comptables et Financiers de Madagascar. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de ACEP MADAGASCAR S.A. conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, présentant les retraitements effectués suite au changement de système d'information de gestion des activités de crédit et d'épargne et sur le point 4 relatif aux immobilisations.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Responsabilités de la direction relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis par la direction et arrêtés par le Conseil d'Administration

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux principes comptables appliqués à Madagascar ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe A du présent rapport des commissaires aux comptes.

II - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Antananarivo, le 19 janvier 2026

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars

Domohina Razafindramanana
Associée

Agwin Sarl

Rondrotiana Rabenirina
Mpanjy